

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Evaluation intermédiaire des comptes 2009

Le déficit est estimé à 69,2 millions de francs

La chancellerie d'Etat communique :

Les comptes de l'État 2009 pourraient boucler sur un déficit de 69,2 millions de francs selon la première évaluation intermédiaire. Si ces perspectives devaient être confirmées, le déficit de 30,2 millions de francs prévu dans le budget 2009 serait ainsi péjoré de 39 millions de francs supplémentaires, imputables à une augmentation des dépenses pour plus de 17 millions et à une baisse des recettes de près de 22 millions de francs. Selon ces prévisions, le déficit atteindrait 4,05% des revenus déterminants. Plus du double de la limite de 2% autorisée par le frein aux dépenses! Pour rappel, si le déficit devait dépasser les limites du frein, l'écart constaté serait amorti à raison de 20% par année dès le budget 2011, soit une péjoration de 7 millions selon les prévisions actuelles. Le Conseil d'État a pris connaissance de ce résultat inquiétant qui traduit une fois de plus l'extrême fragilité des finances cantonales aux changements conjoncturels et la présence d'un déficit structurel important. Il a adopté lors de sa séance du 26 août un train de mesures urgentes, afin de garantir une gestion rigoureuse des dépenses d'ici à la fin de l'année.

Des dépenses à la hausse...

La détérioration rapide de la situation économique a eu pour corollaire d'influencer à la hausse certains groupes de dépenses. Les subventions accordées seraient ainsi supérieures aux estimations budgétaires de 16,5 millions de francs, dont les charges d'aide matérielle qui devraient dépasser le budget 2009 de 8,5 millions de francs. Les charges de personnel seraient elle aussi plus élevées que prévu de quelque 3,9 millions de francs, en partie pour des motifs conjoncturels également, comme on l'observe au service de l'emploi, par exemple. Le groupe des biens, services et marchandises enregistrerait des dépassements pour 3,3 millions de francs. Ces différences sont dues en partie aux déneigements exceptionnels de l'hiver dernier (+1,2 mio.) ou au programme de vaccination HPV (+ 1 mio.). Ces augmentations de charges pourraient être partiellement compensées dans les intérêts passifs (-4,6 mio.).

...et des recettes fiscales en forte diminution

La détérioration de la conjoncture se traduit également par une forte diminution des recettes fiscales, surtout dans le produit de l'impôt des personnes morales qui serait inférieur aux projections budgétaires de 25 millions de francs. Le produit de l'impôt des personnes physiques serait lui aussi de 7 millions en dessous des prévisions budgétaires. En raison de la situation économique, on peut également s'attendre à une baisse de la part à l'impôt fédéral direct de 4 millions de francs.

A ceci s'ajoutent une diminution du produit des amendes d'ordre de quelque 2,5 millions de francs et une éventuelle baisse de recettes de 1,5 million consécutive à l'autonomisation du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN). Ces diminutions sont en partie compensées par des améliorations dans l'impôt sur les successions (+6,7 mio.), les autres impôts (+6 mio.) et les revenus des biens (+4 mio.).

Limites du frein aux dépenses largement dépassées

Pour rappel, le budget 2009 du Conseil d'Etat avait été adopté avec un excédent de charges du compte de fonctionnement de 12,1 millions de francs et des investissements nets de 71,5 millions de francs. Suite aux modifications apportées par le Grand Conseil, l'excédent de charges a été augmenté de 18,1 millions pour atteindre 30,2 millions de francs. Les investissements nets ont été portés à 72,3 millions de francs. Les décisions du Grand Conseil ont donc amené le budget 2009 aux limites tolérées par le frein à l'endettement, soit 1.75% d'excédent de charges (limite : 2%) et un degré d'autofinancement de 72.5% (limite : 70%).

Avec un excédent de charges de 69,2 millions de francs et des investissements nets de 68,1 millions de francs, selon la première évaluation intermédiaire des comptes 2009, l'excédent de charges atteindrait 4,05% et le degré d'autofinancement tomberait à 17,04%. Pour rappel, si le déficit devait dépasser les limites du frein, l'écart constaté devrait être amorti à raison de 20% par année dès le budget 2011, soit, selon la situation actuelle, 7 millions de francs. Ceci péjorerait d'autant le budget 2011 qui sera vraisemblablement très difficile à boucler en raison de la crise économique.

Un train de mesures pour une gestion rigoureuse des dépenses

Le Conseil d'Etat a pris connaissance des résultats de cette évaluation intermédiaire avec préoccupation. Lors de sa séance du 26 août 2009, il a décidé d'un train de mesures d'urgence consistant, d'une part, à limiter les biens, services et marchandises à 90% des crédits autorisés et, d'autre part, à plafonner certaines subventions. Les autorisations de dépasser ces limites devront au préalable faire l'objet de dérogations dûment accordées par le Conseil d'Etat. En matière de subventions, les unités de l'Etat concernées devront renoncer jusqu'à fin 2009 à toute nouvelle promesse d'aides financières telles que les définit la loi sur les subventions.

Les institutions paraétatiques bénéficiant de subventions cantonales ainsi que l'Université devront quant à elles ne pas grever le compte d'exploitation de l'exercice 2009 de nouveaux engagements financiers ou de dépenses qui ne sont pas indispensables à l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées. Elles appliqueront par analogie les restrictions mises en œuvre dans les services de l'Etat. Elles seront informées en détail par les départements. Ces derniers sont en outre chargés de prendre toutes les mesures de contrôle utiles et d'en informer le Conseil d'Etat au plus tard à fin octobre 2009.

En ce qui concerne le personnel, un suivi encore plus rigoureux sera de mise dans le renouvellement des postes vacants. A cet effet, le Conseil d'Etat sera saisi chaque mois d'un état et de prévisions en matière de dépenses de personnel, avec une extrapolation sur les derniers mois de l'année et une mise en regard de l'évolution réelle des effectifs.

Une seconde évaluation intermédiaire des comptes 2009 sera effectuée en septembre pour vérifier si ces tendances se confirment ou non.

Pour de plus amples renseignements:

Jean Studer, président du Conseil d'Etat, tél. 032 889 64 00.

Neuchâtel, le 31 août 2009